

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISSANT LE 1^{er} ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

TARIF

ACHAT	ABONNEMENT ANNUEL	ANNONCES
<ul style="list-style-type: none"> ● 1 à 12 pages..... 200 F ● 16 à 28 pages 600 F ● 32 à 44 pages 1000 F ● 48 à 60 pages 1500 F ● Plus de 60 pages 2 000 F 	<ul style="list-style-type: none"> ● TOGO..... 20 000 F ● AFRIQUE..... 28 000 F ● HORS AFRIQUE 40 000 F 	<ul style="list-style-type: none"> ● Récépissé de déclaration d'associations .. 10 000 F ● Avis de perte de titre foncier (1^{er} et 2^e insertions)..... 20 000 F ● Avis d'immatriculation 10 000 F ● Certification du JO 500 F

NB. Le paiement à l'avance est la seule garantie pour être bien servi.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'EDITOGO Tél. : (228) 22 21 37 18/22 21 61 07/08 Fax (228) 22 22 14 89 - BP 891 - LOME

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION

CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE - TEL : 22 21 27 01 - LOME

SOMMAIRE

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

CONSERVATION DE LA PROPRIETE FONCIERE

(Avis de demande d'immatriculations) 1

Le service du journal officiel décline toute responsabilité quant à la teneur des actes publiés sous cette rubrique

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition à la présente immatriculation des mains du Conservateur soussigné, dans le délai de trois mois à compter de l'affichage du présent avis qui aura lieu incessamment en l'auditoire des tribunaux civils de Lomé, Amlamé, Dapaong, Kara, Aného, Tsévié, Kévé, Kpalimé, Sotouboua et Bassar.

REGION MARITIME

Suivant réquisition, n° 36359 déposée le 16- 10 - 2012, M. EKPON Comlanvi, profession : chauffeur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à Lomé Afiao Ségbé (P/Golfe), connu sous le nom de Zanvi et borné au Nord et à l'Est par la propriété de KOUMANI Bokon, au Sud et à l'Ouest par des rues de 14 m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43107 déposée le 20 - 07 - 1015, Héritiers de PAKA Essohanam Comla rep par PAKA Solim, profession : assistante sociale, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 98 ca, situé à Lomé Agoènyivé Logopé, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est par les lots 676, 678 au Sud et à l'Ouest par les rues de 14 m chacune.

Elle déclare que ledit immeuble appartient aux héritiers de PAKA Essohanam Comlan et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43108 déposée le 20 - 07 - 2015, Mme AMEGEE Deytika A. Déti, profession : consultante, demeurant Lomé Avépozo et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11 a 97 ca, situé à Lomé Baguida Avépozo, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Kpota et borné au Nord par une rue de 16 m, au Sud par les lots n° 194 et 201 et à l'Est par le lot n° 202 et à l'Ouest par une rue de 10 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43109 déposée le 20 - 07 - 2015, M. BODJONA Kouméabalo Makamana, profession : comptable, demeurant à Lomé Djidjolé et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11 ha 62 a 24 ca, situé à Tsévié Agbélouvé, préfecture de Zio, connu sous le nom de Nyigbé et borné au Nord par BODJONA Kouméabalo Makamana, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité AKPABI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43110 déposée le 20 - 07 - 2015, M. ADOUKONOU Kowouvi, profession : géomètre dessinateur, demeurant à Lomé Agoényivé et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 83 ca, situé à Lomé Sanguéra Légbassito, préfecture de Golfe et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité AMEDEDJISSO et au Sud par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43111 déposée le 20 - 07 - 2015, M. WATTARA M'pakass A. N'dan, profession : retraité, demeurant et domicilié à Kara, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à Lomé Agoè Logopé, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par les lots n°s 1119 ; 1120 et 1117 respectivement.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43112 déposée le 20 - 07 - 2015, M. KASSEGNE Komlan Assogba, profession : professeur des universités, demeurant et domiciliés à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 01 ca, situé à Lomé Aflao Sagbado Yokoè, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Kopégan et borné au Nord, à l'Est, à l'Ouest par respectivement les lots n°s 416 ; 415 et 419 et au Sud par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43113 déposée le 20 - 07 - 2015, M. AMEGNIKOU Komlan, profession : Eleveur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 33 a 73 ca, situé à Aného Dagué, préfecture des Lacs et borné au Nord, au Sud par les rues de 12 m et 16 m à l'Est par les héritiers AMEGNIKOU Anani et à l'Ouest par AKOUBIA Messanvi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43114 déposée le 20 - 07 - 2015, M. ADJRANKOU-GLOKPO Komlan V. M., profession : enseignant chercheur, demeurant à Lomé et domicilié à N'kafu, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 04 ca, situé à Tsévié Mission Tové, préfecture de Zio, connu sous le nom de Kpala et borné au Nord, au Sud par des rues de 20 m et 14 m, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de SOWU Agbémé Nevamé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43115 déposée le 20 - 07 - 2015, M. GLOKPO Koffi, profession : retraité, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à Tsévié Mission - Tové, préfecture de Zio, connu sous le nom de Kpala et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par SOWU Agbémé Nevamé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43116 déposée le 20 - 07 - 2015, M. BENTHO Comlavi Kokou, profession : comptable, demeurant Lomé Adidogomé Soviépe et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 09 a 53 ca, situé à Tsévié Mission Tové, préfecture de Zio, connu sous le nom de Kpala et borné au Nord par une rue de 20 m, au Sud et à l'Ouest par des rues de 14 m chacune et à l'Est par SOWU Agbémé Nevamé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43117 déposée le 20 - 07 - 2015, M. AWI Pindoupalaki, profession : technicien supérieur en Télécom., demeurant à Lomé Avédji et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à Lomé Sanguéra, connu sous le nom de Klémé et borné au Nord par une rue non dénommée de 15 m, au Sud par une rue non dénommée de 14 m, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de MAKE Eklou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43118 déposée le 20 - 07 - 2015, M. KAO Kinguizah, profession : commercial, demeurant à Lomé Adéwi et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à Lomé Agoènyivé Légbassito, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Kové et borné au Nord, au Sud, et à l'Ouest par la propriété de AXOVI AMOU Yaovi et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43119 déposée le 21 - 07 - 2015, Monseigneur Denis AMUZU-DZAKPAH, profession : archevêque, demeurant à l'Archévêché de Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 ha 49 a 92 ca, situé à Gapé Atchanvé, préfecture de Zio et borné au Nord et à l'Est par le propriété de APELI Akami, au Sud par la propriété de l'Archévêché de Lomé et à l'Ouest par KLEME Kodjo.

Il déclare que ledit immeuble appartient à l'Archévêché de Lomé et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43120 déposée le 21 - 07 - 2015, Monseigneur Denis AMUZU-DZAKPAH, profession : archevêque, demeurant à archévêché de Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 71 a 49 ca, situé à Tsévié Gapé Avégan, préfecture de Zio et borné au Nord et à l'Est par SANOU Afagbédjé, au Sud et à l'Ouest par AKAKPO Gah.

Il déclare que ledit immeuble appartient à l'Archévêché de Lomé et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43121 déposée le 21 - 07 - 2015, Monseigneur Denis AMUZU-DZAKPAH, profession : archevêque, demeurant à archévêché de Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03 ha 12 a 91 ca, situé à Gapé Atchanvé, préfecture de Zio et borné au Nord par la propriété de Archévêché de Lomé, au Sud et à l'Ouest par APETI Messan, et à l'Est par AKAKPO Kossi et APETI Messan.

Il déclare que ledit immeuble appartient à l'Archévêché de Lomé et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43122 déposée le 21 - 07 - 2015, Monseigneur Denis AMUZU-DZAKPAH, profession : archevêque, demeurant à Archévêché de Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 30 a 75 ca, situé à Gapé Atchanvé, préfecture de Zio et borné au Nord et au Sud par les héritiers APELI, à l'Est par la Route Atchanvé Zévé Kpedji et à l'Ouest par la propriété de HIGBE Yao.

Il déclare que ledit immeuble appartient à l'Archévêché de Lomé et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43123 déposée le 21 - 07 - 2015, Monseigneur Denis AMUZU-DZAKPAH, profession : archevêque, demeurant à Archévêché de Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 41 a 93 ca, situé à Gapé Atchanvé, préfecture de Zio et borné au Nord par ADOU Kossi, Thomas GNAGLO YIGBE Yao et propriété de Mission Catholique, au Sud par AKAKPO Afiwo, GNAGLO Kossi, ADOU Kossi, GNAGLO Mamavi, à l'Est par héritier APELI et à l'Ouest par la propriété de GAKE Komi.

Il déclare que ledit immeuble appartient à l'Archévêché de Lomé et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43124 déposée le 21 - 07 - 2015, Mme ATAYI Akoko Pém Fafadomé, épouse KPAKPO, profession : assistante médicale, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 09 a 63 ca, situé à Aného Kpémé Djekin, préfecture des Lacs et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété d'ALMEIDA A. EKPE P., à l'Est par une rue non dénommée de 12 m et la propriété d'ALMEIDA Ayayi E P.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43125 déposée le 21 - 07 - 2015, Mme BYLL Assaba Kafui, profession : ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 07 a 42 ca, situé à Lomé Baguida, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Est par des rues non dénommées de 16 m, au Sud par les lots n° 191 - 192 B et à l'Ouest par les lots n° 188 - 192 C.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43126 déposée le 21 - 07 - 2015, Mme HOUNSSIME Amèlé, profession : couturière, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04 a 21 ca, situé à Lomé Tokoin, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Aviation et borné au Nord par le lot n° 19, au Sud par héritiers GAGLOZOU AZIAWONO, à l'Est par le lot n° 18 et les héritiers GAGLOZOU AZIAWONOU et à l'Ouest par une rue de 10 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43127 déposée le 20 - 07 - 2015, M. WONA Kokouvi Germain, profession : directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 98 ca, situé à Lomé Aflao Batomé Totsi, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est, à l'Ouest par les lots n°s 1431, 1427, 1428 et 1432 au Sud par une rue non dénommée de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43128 déposée le 22 - 07 - 2015, M. SENOU Kossi, profession : gendarme, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 39 a 64 ca, situé à Tsévié Mission Tové Wlinvitigome, préfecture de Zio et borné au Nord par une rue de 14 m non dénommée et au Sud par la collectivité TREVE, à l'Est par une rue de 14 m, à l'Ouest par la route Sanguéra-Mission Tové.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43129 déposée le 22 - 07 - 2015, M. LAWSON HELLU N. Latékoè Essi M., profession : agent commercial, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 47 a 96 ca, situé à Kévè Aképé Zenenu, préfecture de l'Avé et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par des rues de 12 m, 14 m, 16 m et la collectivité SOGLO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43130 déposée le 22/07/15, M. AGBOBA Gaglo Zumagba, profession : électro-technicien, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 13 a 94 ca, situé à Tsévié Mission Tové Kpala P/Zio, et borné au Nord et l'Ouest par la propriété de SOWU, au Sud par la voie express de la CEDEAO et à l'Est par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43131 déposée le 22/07/15, M. AGBODA Gaglo Zumagba, profession : électro-technicien, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 17 a 36 ca, situé à Tsévié Mission Tové Kpala P/Zio, et borné au Nord, Sud, à l'Ouest et à l'Est respectivement par des rues de 16 m, 14 m et la propriété de TETE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43132 déposée le 22/07/15, M. GADESSEH Théodore Kossi M., profession : ingénieur génie-électrique, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01 ha, 15 a, 26 ca, situé à Kovié Ananissime Tédo P/Zio, et borné au Nord, Sud à l'Est et à l'Ouest par respectivement la propriété de GADESSEH Anani, ADJOWOTO Anani, AVUTSU Komla, Galley Eklou et HAVON Atiogbé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43133 déposée le 22/07/15, Mme NANEVIE Kayi, profession : commerçante, demeurant à Lomé et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 33 ca, situé à Lomé Aflao Adidogomé Teshie P/ Golfe, et borné au Nord par une rue de 10 m non dénommée, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par les lots N° 442, 441 B et 440

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43134 déposée le 22/07/15, M. TOVIAVE Kodjo, profession : directeur de société, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 19 a 65 ca, situé à Lomé Baguida Sud-Ouest la Détente P/ Golfe, et borné au Nord par les lots N° 165, 166 et 167, au Sud et à l'Ouest par des rues non dénommées de 16 et 20 m, et à l'Est par les lots N° 169B et 171 B.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43135 déposée le 22/07/15, M. TOVIAVE A. Kodjo et Mlle DAMASSOH Ezim Afiwa épouse TOVIAVE, profession : directeur de société et commerçante, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeurs non interdits, jouissants de leurs droits civils et de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 60 a 02 ca, situé à Aného Agbavi P/ Lacs, et borné au Nord, Sud, à l'Ouest et à l'Est par des rues de 14 et 16 m et la collectivité de Kossi AGBAVI.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43136 déposée le 22/07/15, M. AHODEDE Kokou, profession : employé de société, demeurant et domicilié à Los Angeles au USA, majeur non interdit, jouissant ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 02 ca, situé à Aflao Ségbé P/ Golfe, et borné au Nord, Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité de Agblégan Kakoe Adjibolo et des rues de 14 m et 16 m.

Il déclare que ledit immeuble leur appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43137 déposée le 23/07/15, M. LARE Yobar, profession : comptable gestionnaire, demeurant Lomé et domicilié à Démakpoè, majeur non interdit, jouissant ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 46 ca, situé à Lomé Aflao Sagbado P/Golfe, connu sous le nom de Lankouvi et borné au Nord par une rue de 16 m, au Sud à l'Est et à l'Ouest par la propriété de AHIAGBA.

Il déclare que ledit immeuble leur appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43138 déposée le 23/07/15, Mlle KPETY Ewui, profession : institutrice, demeurant à Grenoble France et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 17 a 95 ca, situé à Tsévié-Davié Dzogbé P/Zio, connu sous le nom de Kawu et borné au Nord par la propriété de NOUMELIO Atsoupé, au Sud et à l'Ouest par les rues de 14m chacune et à l'Est par une rue de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43139 déposée le 23/07/15, M. GADIGBE Letsuvi Mawusee Kuma, profession : inspecteur des impôts, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 16 ca, situé à Lomé Sanguéra Kohé P/Golfe, et borné au Nord par la collectivité de AGBASSA, au Sud et à l'Ouest par la propriété de APEKE Komlan Messan et à l'Est par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43140 déposée le 23/07/15, M. AGO Kpélinga, profession : employé de bureau, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 10 ca, situé à Lomé Sanguéra Zopomahé P/Golfe, et borné au Nord par une rue de 14 m non dénommée, au Sud, à l'Est et l'Ouest par la propriété de EVEH Yao.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43141 déposée le 23/07/15, M. KOULONG Apissi-Pyè, profession : orthopédiste, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 17 a 96 ca, situé à Tsévié Avéta Lébé P/Zio, et borné au Nord, au Sud, à l'Ouest et à l'Est par des rues de 14 m et 16 m toutes non dénommées et la collectivité de AZIABLE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43142 déposée le 23/07/15, M. NOUKAFOU Komlan, profession : chauffeur, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 11 a 30 ca, situé à Lomé Afiao Akato-Viépe P/Golfe, et borné au Nord, au Sud, à l'Est par la propriété de WOWOLI et à l'Ouest par la route Ségbé-Akato Zogbe.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43143 déposée le 23/07/15, M. TETE Sossou Kangni, profession : comptable, demeurant à Lomé-Sanguéra et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 14 a 19 ca, situé à Lomé-Sanguéra P/Golfe, connu sous le nom de Sagnrako et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité AGBA Lekpo, et au Sud par la famille SHILIVI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43144 déposée le 23/07/15, M. LINTEGA Bayomma, profession : ingénieur agronome, demeurant à Tsévié-Kpatéfi et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 ha 23 a 57 ca, situé à Tsévié Kolo P/Zio, connu sous le nom de riboe et borné au Nord par la propriété de AKOHIN BYGODT Amivi Sépémo, au Sud et à l'Est par les héritiers KPEGLO et à l'Ouest par LAWSON Tèvi Laté Edo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43145 déposée le 24/07/15, M. DESSI Komi Agbéto, profession : déclarant en douanes, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04 a 76 ca, situé à Lomé Anfamé Nord P/Golfe, et borné au Nord par une rue de 12 m, au Sud par le lot N° 1763, à l'Est par le lot N° 1764 et à l'Ouest par le lot N° 1760.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43146 déposée le 24/07/15, M. LISSANON Dossou Romaric K., profession : directeur de société, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 78 ca, situé à Afagnan P/Afagnan, connu sous le nom de Amétogan-Kopé et borné au Nord par un passage de 4 m, au Sud par une rue non dénommée de 10 m, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de AMBLESSO

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43147 déposée le 24/07/15, M. Ferdinand Emmanuel Kouami GOKAR, profession : directeur de société, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03 a 51 ca, situé à Lomé Agoényivé P/Golfe, connu sous le nom de Houmbi et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud par le lot N° 1450, à l'Est par une rue de 20 m et à l'Ouest par le lot N° 1449B.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43148 déposée le 24/07/15, Mme SESSI Ablavi Emefa, profession : directrice financière, demeurant à Lomé et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 01 ca, situé à Lomé Sanguéra P/Golfe, et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par les propriétés de BOKOKPOE et TSOKPOSSOU et au Sud par une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43149 déposée le 27/07/15, Mme AGBABU Abla, profession : commerçante, demeurant à Lomé et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 91 ca, situé à Lomé Bè Bassadji P/Golfe, et borné au Nord par une rue de 20 m, au Sud par une rue de 10 m, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de AZIANGBEDE.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43150 déposée le 24/07/15, Mme FRANCK Ame épouse LOCOH-DONOU, profession : ménagère, demeurant à Lomé et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 12 a 70 ca, situé à Lomé Agoènyivé Totsi Nyiveme P/Golfe, et borné au Nord par une rue de 16 m, au Sud par les lots N° 936B, 937C, 937B et 937 B, à l'Est par une rue de 14 m et à l'Ouest par le lot N° 935A.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43151 déposée le 24/07/15, M. LAWSON Latévi Georges C., profession : avocat à la cour, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 71 a 84 ca, situé à Tsévié Dalavé Adjoguidji P/Zio, et borné au Nord, au Sud et à l'Est par des rues de 14 m chacune et à l'Ouest par une rue de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43152 déposée le 24/07/15, M^e Sylvia Adjoa HUNDT-AQUEREBURU, profession : notaire, demeurant à Lomé et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 04 ha 90 a 68 ca, situé à Avétonou Wokpa P/Kloto, et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété AWUYAH Jonathan, au Sud par la propriété de Kokouvi Adalesossi et à l'Est par la propriété de JOHNSON Kwaovi Benyi.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à M. AHYI Michel Robert et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43153 déposée le 27/07/15, M. DEKADJEVI-LOLOE Alphonse, profession : administrateur, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 84 a 08 ca, situé à Tsévié Mission Tové Kognito P/Zio, et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud et à l'Est par des rues de 20 m chacune et à l'Ouest par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43154 déposée le 27-07-2015, M. ADOBOLI-GASSOU Kokou, profession : gestionnaire comptable, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03 a 58ca, situé à Lomé Aflao Sagbado, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 14 m et au Sud par le lot n° 47, à l'Est par le lot n° 48 et à l'Ouest par la propriété AGBODAN Adanflisso.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43155 déposée le 27-07-2015, M. ATTIOGBE Comlan, profession : revendeur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 82ca, situé à Lomé Baguida, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Est par la propriété de ACOLATSE Adjowavi, au Sud par une rue de 30 m et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43156 déposée le 27-07-2015, M. BADANDOU Pawmodom, profession : entrepreneur, demeurant à Zossimé et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à Lomé Sanguéra, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Zopomahé et borné au Nord par la route d'Agoè-Nyivé Sanguéra de 28 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété SOKLITO K. Fada.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43157 déposée le 28-07-2015, M. DJONKO Kokou Boniface, profession : employé, demeurant et domicilié à Paris, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à Kévé, préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Aképédo et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété de GALEY et à l'Est par la route Aképédo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43158 déposée le 28-07-2015, Mme SIGGINI Afiwa, épouse HOUETO, profession : revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01 ha 93 a 32ca, situé à Noépé, préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Agomé et borné au Nord par la collectivité HENE, au Sud par la collectivité FIANYO, à l'Est par la collectivité HADJANOU et à l'Ouest par des collectivités AZIADOU ET AZIALE.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43159 déposée le 28-07-2015, M. SOULEY Younoussa, profession : commerçant, demeurant à Hédzranawoé et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 99ca, situé à Lomé Hédzranawoé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au Nord par le lot 1146, au Sud par le lot 1144, à l'Est par le lot 1152 et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43160 déposée le 28-07-2015, M. MONDOMAZI Padagnaki, profession : agent de sécurité, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 01ca, situé à Lomé Vakpossito Nadégbé, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété ZOGLI et au Sud par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43161 déposée le 28-07-2015, Mme SOSSOU Medehoue, profession : couturière, demeurant à Lomé Sagbado et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 98ca, situé à Aképé Aképédo, préfecture de l'Avé et borné au Nord et à l'Est par la propriété GAMEKLU, au Sud par une rue existante de 14 m et à l'Ouest par une rue existante de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43162 déposée le 28-07-2015, M. BALOGOUN Abdel Khabir, profession : comptable gestionnaire, demeurant à Wuiti Nukafou et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 50ca, situé à Tsévié Djangblé Klémé, préfecture du Zio et borné au Nord et à l'Ouest par ATTISSO Kokou Edoh Koudéamenou, au Sud par une rue non dénommée de 16 m et à l'Est par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43162 bis déposée le 28-07-2015, M. AMOUZOU Komi Nicolas, profession : retraité, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 35 a 06 ca, situé à Lomé Aflao Lankouvi Zogbé, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 12 m, au Sud et à l'Est par la collectivité ADJAKPA et à l'Ouest par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43163 déposée le 28-07-2015, Mme MOLADJA Afi, profession : ménagère, demeurant à Tokoin Dogbéavou et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à Lomé Agoè-Nyivé Ahoukpoè, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Ahoukpoè et borné au Nord et au Sud par la propriété AHO Kofitsé Mawuli, à l'Est par une rue non dénommée de 14 m et à l'Ouest par la propriété KOKOU Lovi.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43164 déposée le 28-07-2015, M. SOSSOUKPE Mawussute, profession : pharmacien, demeurant à Lomé Sanguéra et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à Lomé Sanguéra, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Zopomahé et borné au Nord par une rue non dénommée de 30 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AKPAKOU Adanklisso.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43165 déposée le 29-07-2015, M. AGBANGBATIN Agbodé Gilbert, profession : directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé Baguida, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 32 a 07ca, situé à Lomé Baguida Yovokomé, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud par une rue de 30 m, à l'Est par les lots n° 1085 et 1086 et à l'Ouest par les lots n° 1080 B et 1082 B, 1075 B et 1076 et 1073 B.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43166 déposée le 29-07-2015, M. NADOR Folly, profession : directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 07 a 20 ca, situé à Lomé Baguida, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 02, au Sud par le lot n° 5 bis, à l'Est par une rue de 30 m et à l'Ouest par le lot n° 3.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43167 déposée le 29-07-2015, M. MESSIGA Bonaventure Kokou, profession : retraité, demeurant à Nyékonakpoè et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 99 ca, situé à Lomé zone Anfamé Nord, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 158, au Sud par une rue non dénommée de 22 m, à l'Est par une rue non dénommée de 18 m et à l'Ouest par le lot n° 159.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43168 déposée le 29-07-2015, M. KPODAR Ekoué Aményona, profession : comptable, demeurant à Lomé Agoè Fiovi et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à Lomé Agoè-Nyivé Fiovi, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 41, au Sud par une rue en projet de 20 m, à l'Est par le lot n° 50 et à l'Ouest par le lot n° 42.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43169 déposée le 29-07-2015, Mme NANEVIE Kayi, profession : commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 04 a 18 ca, situé à Lomé Afiao Adidogomé, préfecture du Golfe et borné au Nord par la route Lomé-Kpalimé de 40 m, au Sud par une rue non dénommée de 16 m, à l'Est par les lots n° 02 et n° 3 et à l'Ouest par une rue de 28 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43170 déposée le 29-07-2015, Mme KPODAR Ayélé Félicia, profession : couturière, demeurant et domiciliée en France, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité française, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 a 98 ca, situé à Lomé Agoè-Nyivé Fiovi, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 41, au Sud par une rue en projet de 20 m, à l'Est par le lot n° 42 bis et à l'Ouest par une rue en projet de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43171 déposée le 29-07-2015, M. MOUZOU Pgamem, profession : pharmacien, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 09 a 18 ca, situé à Tsévié Davié (Akové), préfecture du Zio et borné au Nord par la collectivité HONO et une rue non dénommée de 14 m, au Sud par la collectivité GBOGBO, à l'Est par une rue non dénommée de 14 m et à l'Ouest par une rue non dénommée de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43172 déposée le 29-07-2015, M. MOUZOU Pgamem, profession : pharmacien, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 98 ca, situé à Tsévié Davié (Akové), préfecture du Zio et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la collectivité GBOGBO et à l'Ouest par une rue non dénommée de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43173 déposée le 29-07-2015, Mme WIYAO Biguèdinam, profession : technicienne supérieur commerce international, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 99 ca, situé à Tsévié Davié (Akové), préfecture du Zio et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété GBOGBO et à l'Est par une rue non dénommée de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43174 déposée le 29-07-2015, M. BANDEIRA Elie B. H. Yaovi et Mlle SOSSAH Chantal Colombe Elysée Bernice, épouse BANDEIRA, profession : directeurs de société, demeurant et domiciliés en France, majeurs non interdits, jouissant de leurs droits civils et de nationalité française, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 20 a 98 ca, situé à Aného Sewatsrikopé, préfecture des Lacs et borné au Nord par Togbé Têté SEWAVI SEWATSRI V, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par des rues de 12 m chacune.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43175 déposée le 30-07-2015, M. TEKOU Assingbon, profession : retraité, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 07 a 80 ca, situé à Lomé Baguida, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité APALOO et des rues de 16 m non dénommées chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43176 déposée le 30-07-2015, M. GOBITAKA Salamou-Dine, profession : électricien, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 07 a 02 ca, situé à Tsévié Djagblé Agodomé, préfecture du Zio et borné au Nord par la route de Djagblé Abolavé, au Sud, à l'Ouest par la collectivité ZOTSIKPI et à l'Est par une rue en projet de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43177 déposée le 30-07-2015, M. GOBITAKA Salamou-Dine, profession : électricien, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 60 a 08 ca, situé à Tsévié Abobo Lanzé, préfecture du Zio et borné au Nord, au Sud, à l'Est par des rues de 14 m chacune non dénommée et à l'Ouest par la propriété de APETSI Danklou et la collectivité NOUKOUKPO Dansomon.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43178 déposée le 30-07-2015, M. GOBITAKA Salamou-Dine, profession : électricien, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 00 ca, situé à Tsévié Lébé Kétapui, préfecture du Zio et borné au Nord, au Sud, à l'Est par la propriété de FOFANA Rachid et la collectivité AGBOLAN et à l'Ouest par une rue de 16 m non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43179 déposée le 30 - 07 - 2015, M. FOFANA Amidou Ibrahim, profession : gestionnaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à Tsévié Dalavé Térokui, préfecture du Zio et borné au Nord, à l'Est, à l'Ouest par la collectivité DICK TOKO et au Sud par une rue de 20 m en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43180 déposée le 30 - 07 - 2015, Mme AMOUZOU Abra Enyonam, profession : commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 23 a 25 ca, situé à Lomé Aflao Apédokoè-Balissime, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud, à l'Ouest par la propriété SOWADAN Mitan Azovéfia et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43181 déposée le 31 - 07 - 2015, M. FORTEY Yawo Kpodzaxo, profession : médecin, demeurant et domicilié à Paris, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à Lomé Sanguéra Konhé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Konhé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété AYIVOR Komlavi Kossi et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43182 déposée le 03 - 08 - 2015, M. KPETO Koundé, profession : pharmacien, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 02 ca, situé à Kévé Aképé, préfecture de l'Avé et borné au Nord par une rue de 12 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité ATTIKPO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43183 déposée le 03 - 08 - 2015, M. TOMEKOWU Hodanu Kobla, profession : directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06 a 94 ca, situé à Lomé Adawlato, préfecture du Golfe et borné au Nord par la rue du commerce de 16 m, au Sud par la route d'Aného de 40 m, à l'Est par la rue de la gare de 14 m et à l'Ouest par le TF CL 159.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43184 déposée le 03 - 08 - 2015, M. PALI Aharé, profession : gestionnaire, demeurant et domicilié à Agoènyivé Gbonvé et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à Lomé Agoènyivé Gbonvé, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue existante de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité ATTI DEKA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43185 déposée le 03 - 08 - 2015, M. KODJOAKOU Kodjo, profession : directeur financier, demeurant et domicilié à Lomé N'kafou, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 71 a 05 ca, situé à Tsévié Lébé, préfecture du Zio, connu sous le nom de Abolavé et borné au Nord par la collectivité GNRONFOUN, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité KPAKPOVI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43186 déposée le 03 - 08 - 2015, M. KODJOAKOU Kodjo, profession : directeur financier, demeurant et domicilié à Lomé N'kafou, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 80 a 93 ca, situé à Tsévié Lébé-Lowo-Zogbéjji, préfecture du Zio et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité AGBODAN AGBOGUIDJI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43187 déposée le 03 - 08 - 2015, Mme AGUIAR Kwawu Irène, profession : ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé Tokoin Ouest, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à Tsévié Avéta, préfecture du Zio, connu sous le nom de Lowoé Zogbéjzi et borné au Nord, au Sud, à l'Est par la propriété KODJOAKOU et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43188 déposée le 03 - 08 - 2015, Mme KWAWU Kokoè Mysotis, profession : directrice commerciale, demeurant et domiciliée à Hédzranawoé Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à Tsévié Avéta, préfecture du Zio, connu sous le nom de Lowoé Zogbéjzi et borné au Nord, au Sud, à l'Est par la propriété KODJOAKOU et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43189 déposée le 04 - 08 - 2015, M. ATOHOUN Assiba Fio God-Love, profession : ingénieur mécanicien, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01 ha 01 a 96 ca, situé à Tsévié Kpatéfi Kpédji, préfecture du Zio et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par des rues existantes de 14 m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43190 déposée le 04 - 08 - 2015, M. NALANDJA Koffi, profession : ingénieur financier, demeurant et domicilié à Lomé Agoè réserve Gendarmerie, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à Lomé Agoènyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Lotissement Gendarmerie et borné au Nord par une rue non dénommée de 30 m, au Sud par le lot N° 229 B, à l'Est par le lot N° 230 et à l'Ouest par le lot N° 229 A.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43191 déposée le 04 - 08 - 2015, M. MISSAYE Félicien, profession : revendeur, demeurant et domicilié à Agoènyivé Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01 a 90 ca, situé à Lomé Aflao Totsivi, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Est par le lot N° 1106 A, au Sud par une rue non dénommée de 14 m et à l'Ouest par le lot N° 1108.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43192 déposée le 04 - 08 - 2015, Mme GUITCHA Djanka, profession : employée de bureau, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 a 98 ca, situé à Lomé Agoènyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Fiové et borné au Nord et à l'Est par des rues de 16 m chacune, au Sud et à l'Ouest par AKPOTO Kokou.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43193 déposée le 04 - 08 - 2015, Mme DERMANE Ahmed, profession : revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 a 24 ca, situé à Lomé Agoènyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Cacavéli et borné au Nord et à l'Ouest par les lots N°s 210 et 212 B, au Sud par les lots N°s 212 A et 214 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 18 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43194 déposée le 04 - 08 - 2015, Mme DESANTI Enyonam, profession : couturière, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 10 a 67 ca 47.25, situé à Lomé Sanguéra Sagnrako, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par EZION Sowadan et EBOE Placca.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43195 déposée le 04 - 08 - 2015, M. PATALE Koffi, profession : économiste gestionnaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 37 a 96 ca, situé à Kévè Aképé Aképédo, préfecture de l'Avé et borné au Nord, au Sud, à l'Ouest et à l'Est par des rues de 16 m, 14 m et 30 m toutes existantes et par le TF 30 065 RT.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43196 déposée le 04 - 08 - 2015, M. PATALE Koffi, profession : économiste gestionnaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise représentant de M. PATALE Koboyo Hermine, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 35 a 91 ca, situé à Kévè Aképé Aképédo, préfecture de l'Avé et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par des rues de 30 m, 14 m et 16 m toutes non dénommées et un passage de 6 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. PATALE Koboyo Hermine et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43197 déposée le 04 - 08 - 2015, M. FIGAH Ayao, profession : revendeur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 09 a 52 ca, situé à Lomé Agoènyivé Logopé, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud par la propriété AVOUME, à l'Est par une rue existante de 16 m et à l'Ouest par la voie rapide de 50 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43198 déposée le 04 - 08 - 2015, Mme KPETO Essivi I. Edwige, profession : secrétaire, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 07 a 84 ca, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par une rue de 16 m non dénommée et la propriété KODOGOLI.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43199 déposée le 04 - 08 - 2015, Mme KPETO Essivi I. Edwige, profession : secrétaire, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 65 ca, situé à Lomé Aflao Sagbado, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot N° 8 A, au Sud par la propriété de HOUNKPOTSI Kodogoli, à l'Est par une rue de 14 m non dénommée et à l'Ouest par la propriété EDA Kloutsè.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43200 déposée le 04 - 08 - 2015, Mme KPETO Essivi I. Edwige, profession : secrétaire, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à Lomé Aflao Apédokoè Gbomamé, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud, à l'Ouest par la collectivité AGBODRA et une rue de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43201 déposée le 04 - 08 - 2015, Mme KPETO Essivi I. Edwige, profession : secrétaire, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissante de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 3 a 35 ca, situé à Lomé Aflao Yokoè, préfecture du Golfe, et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la route Adidogomé Yokoè, les lots n° 45 B, 45 Bis et une rue de 14 m en projet.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43202 déposée le 04 - 08 - 2015, Mme AVODANOU Ameley Sefako, épouse AKAKPOVI, profession : secrétaire de direction, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 01 ca, situé à Lomé Aflao Sanguéra Zopomache Dekemé, préfecture du Golfe, et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité DJAKPA GAGBA ALLA et une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43203 déposée le 04 - 08 - 2015, M. ANIGLO Yaovi Sénoukon, profession : directeur d'entreprise, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 04 ca, situé à Lomé Agoenyivé, préfecture du Golfe, et borné au Nord par une rue de 14 m non dénommée, au Sud par une route de l'hôtel LEO 2000 de 28 m, à l'Est et à l'Ouest par les propriétés TSOUBLOU et DOVI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43204 déposée le 04 - 08 - 2015, M. ANIGLO Yaovi Sénoukon, profession : ingénieur, directeur d'entreprise, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 99 ca, situé à Lomé Agoenyivé Téléssou Elavagnon, préfecture du Golfe, et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AYIGAH et une rue de 14 m non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43205 déposée le 05 - 08 - 2015, Mme ATAYI Ayélé Josette K., épouse SYMENOUEH, profession : cadre de banque, demeurant et domiciliée à Lomé Baguida, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11 a 48 ca 38, situé à Lomé Baguida, préfecture du Golfe, et borné au Nord, par le croisement des rues de 14 m, chacune au Sud par le lot n° 4, à l'Est par le lot n° 3 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43206 déposée le 05 - 08 - 2015, M. BATALE Essomani, profession : directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé Agbalépédo, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 20 a 17 ca, situé à Tsévié Mission-Tové, préfecture du Zio, connu sous le nom de Dzagbegan et borné au Nord par une rue de 16 m, au Sud par une rue de 16 m, à l'Est par une rue de 40 m, et à l'Ouest par la collectivité WENGAN.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43207 déposée le 05 - 08 - 2015, M. BATALE Essomani, profession : directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 55 ca, situé à Lomé - Agoè Nyivé, préfecture du Golfe, et borné au Nord par le route Agoenyivé-Mission de Tové, au Sud par une rue non dénommée de 14 m, et à l'Est et à l'Ouest par la collectivité AYI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43208 déposée le 05 - 08 - 2015, Mme EDO-KOKOU Adjowa, profession : comptable, demeurant et domiciliée à Bè Kpoté Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11 a 32 ca, situé à Tsévié Kpatréti, préfecture du Zio, et borné au Nord par GUEDJE, au Sud par ADZRA et le lot n° 57, à l'Ouest par une rue non dénommée de 16 m et à l'Est par le lot n° 58.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43209 déposée le 05 - 08 - 2015, Mme SALAMI Chérifatou, profession : ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé Adidogomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 98 ca, situé à Lomé Aflao Akato Avoémé, préfecture du Golfe, et borné au Nord par une rue de 16 m, au Sud et à l'Est par la collectivité AGOSSOU-GOZO Edoh et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43210 déposée le 05 - 08 - 2015, Mme SALAMI Chérifatou, profession : ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé Adidogomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 29 a 95 ca, situé à Lomé Aflao Akata Avoémé, préfecture du Golfe, et borné au Nord et au Sud par des rue A des 16 m chacune, à l'Est par une rue de 14 m, et à l'Ouest AGOSSOU-GOZO Edoh.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43211 déposée le 05 - 08 - 2015, M. GBADAGO Quam Wuele Justin, profession : cadre d'assurance, demeurant et domicilié à Lomé Baguida, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 13 a 31 ca, situé à Lomé Aflao Akata Avoémé, préfecture du Golfe, et borné au Nord par une rue de 16 m, au Sud et à l'Ouest par la collectivité AVOUSSOU et à l'Est par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43212 déposée le 05 - 08 - 2015, M. GNAKPAOU Atami Abalo, profession : inspecteur des douanes, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 29 a 97 ca, situé à Lomé Togblékopé Alinka, préfecture du Golfe, et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par des rues existantes de 16 m chacune et à l'Est par la propriété AGBEVE et AGBAN.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43213 déposée le 05 - 08 - 2015, M. AGBOVON Kodjovi, profession : professeur de CEG, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 09 a 35 ca, situé à Lomé Sanguéra Klémé, préfecture du Golfe, et borné au Nord par la propriété AGBODZRAKOU Kodzo, au Sud par une rue non dénommée de 14 m, à l'Est par une rue non dénommée de 10 m et à l'Ouest par la collectivité KLOMEGAN.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43214 déposée le 05 - 08 - 2015, M. BATALE Essomani, profession : directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé Agbalépédogan, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 31 ca, situé à Lomé Lomé Agbalépédogan, préfecture du Golfe, et borné au Nord par le lot n° 637 A, au Sud par le lot n° 624, à l'Est par le lot n° 636 et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43215 déposée le 05 - 08 - 2015, M. AYASSOR Adji Oteth, profession : ministre de l'Economie et des Finances, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 80 ca, situé à Lomé Sanguéra Nanégbé, préfecture du Golfe, et borné au Nord par une rue existante de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité AYISSOU PATOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43216 déposée le 06 - 08 - 2015, M. KAWANA Paroungbe, profession : assistant d'hygiène, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 9 a 01 ca, situé à Tsévié Dalavé, préfecture du Zio, connu sous le nom de Anyave et borné au Nord, au Sud, à l'Est par la propriété ADEKPLOVI Abédou et à l'Ouest par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43217 déposée le 06 - 08 - 2015, Mme AKAKPO Edje-Ayo, profession : couturière, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 18 ca, situé à Lomé Sanguéra, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Afiddégnigban et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété de AZIATODZI Sémékonawo et à l'Est par une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43218 déposée le 06 - 08 - 2015, Mme DADJOMGOU Balima, profession : revendeuse, demeurant et domiciliée à Kara, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 2 a 44 ca, situé à Lomé Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Atchanve et borné au Nord par le lot n° 351 au Sud par une rue de 10 m, à l'Est par le lot n° 352 et à l'Ouest par le lot n° 350.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43219 déposée le 06 - 08 - 2015, M. TETEH Kodzo et Mme DIDIER Aurore, épouse TETEH, profession : artiste comédien et professeur, demeurant et domiciliés à Lomé, majeurs non interdits, jouissant de leurs droits civils et de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5 a 98 ca, situé à Lomé Aflao Yokoè, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété de SEGLAH W. Ekoh Kodzo, au Sud par une rue de 30 m et à l'Est par une rue de 14m.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43220 déposée le 06 - 08 - 2015, M. AHOCOU Djagbo, profession : retraité de banque, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5 ha 38 a 53 ca, situé à Tsévié Aditikopé, connu sous le nom de Anyavetsito et borné au Nord par la propriété AZIAKPOBOU Epou, au Sud par la propriété de BRIKANA, à l'Est par propriété de ABBEY et à l'Ouest par la collectivité ALI TOGRE.

Il déclare que ledit immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43221 déposée le 06 - 07 - 2015, Mme OLATUNBOSUN Bosédé-Olabipé, profession : agent de comptoir, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 89 ca, situé à Lomé Kpogan Agodéké, préfecture du Golfe, et borné au Nord par une rue de 30 m, au Sud et à l'Est par la propriété de KLOKPE Koffi et à l'Ouest par la propriété de AZIAMADJI Dangbé.

Elle déclare que ledit immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43222 déposée le 07 - 08 - 2015, M. OLATUNBOSUN Adigun, profession : revendeur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 2 a 84 ca, situé à Lomé Nyékonakpoe, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 10 m, au Sud et à l'Est par les lots non dénommés et à l'Ouest par une rue de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43223 déposée le 07 - 08 - 2015, Mme FATCHAO Akoua, profession : déléguée médicale, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 17 a 98 ca, situé à Kévé Aképé, préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Ahlihandoé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par des rues de 12 m et à l'Est par la collectivité ATTIKPO.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43224 déposée le 07 - 08 - 2015, M. KOMBATE S. Tchimbiendja, profession : commerçant, demeurant et domicilié Dapaong, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 7 a 07 ca, situé à Lomé Sanguéra Sossimé, préfecture du Golfe et borné au Nord par les propriétés de AKPAKITI et AZIAKOU Komi, au Sud et à l'Est par des rues de 14 m chacune et à l'Ouest par la propriété de DJATUI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43225 déposée le 07 - 08 - 2015, Mlle KOKOU Inès Karell Abra, profession : auto-entrepreneuse, demeurant à Paris et domiciliée à Paris, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité française, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 01 ca, situé à Tsévié Lebe Nyamadji, préfecture de Zio et borné au Nord par la collectivité ZOMAKPI WOGODO, au Sud par la collectivité TSAMELE, à l'Est par une rue de 14 m et à l'Ouest par la propriété de AGBOYIBO Komi.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43226 déposée le 07 - 08 - 2015, M. AWADE Kokou, profession : employé de bureau, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 24 a 00 ca, situé à Tsévié Adétikopé, préfecture de Zio et borné au Nord par une rue de 20 m, au Sud par la propriété de AYEDJI, à l'Est et à l'Ouest par des rues de 16 m chacune.

Il déclare que ledit immeuble appartient à PINIDI Agnidouféi et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43227 déposée le 07 - 08 - 2015, M. GOUNTENI Kalimou, profession : électro - technicien, demeurant et domicilié à Sagbado, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 a 67 ca, situé à Lomé Légbassito, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Hévitigomé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par des rues de 14 m chacune et au Sud par la propriété de AHONDO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43228 déposée le 10 - 08 - 2015, M. ESSIEN Koffi Ata Kakra, profession : informaticien, demeurant à Bè marché et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 24 a 75 ca, situé à Tsévié Kovié, préfecture du Zio, connu sous le nom de Atidé et borné au Nord par la propriété LABADA Loho, au Sud par une rue de 16 m, à l'Est par la route Kovié Noépé de 70 m et à l'Ouest par une rue de 16 m et la collectivité de KOGO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43229 déposée le 10 - 08 - 2015, M. ESSIEN Koffi Ata Kakra, profession : informaticien, demeurant à Lomé Bè et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 10 a 04 ca, situé à Mission Tové Kpala, préfecture du Zio et borné au Nord et au Sud par la propriété de TETE Komla Dzifa, à l'Est par la route Sanguéra-Mission Tové de 30 m, à l'Ouest par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43230 déposée le 10 - 08 - 2015, Mme DOTSE Afi Enyonam épouse ADIASSA, profession : restauratrice, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 25 ca, situé à Lomé Aflao Avedji Télessou, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud à l'Ouest par la propriété de AFADEMON et à l'Est par une voie express de 50 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43231 déposée le 10 - 08 - 2015, M. AWESSO Lanado, profession : revendeur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 ha 21 a 17 ca, situé à Tsévié Kovié Kpedji, préfecture de Zio et borné au Nord par la propriété AGOUVI Mawoulom, au Sud par la propriété de ZEVON, à l'Est par la propriété de AGLAGO Kokouvi et à l'Ouest par la propriété de AGLIBE Agbebavi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43232 déposée le 10 - 08 - 2015, Mme KANDA Wolagaba profession : couturière, demeurant à Lomé et domiciliée à Lomé Totsi, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 98 ca, situé à Tsévié Mission Tové, préfecture de Zio, connu sous le nom de Kloteme et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété de AZIAHA Yawo Atadé, au Sud par une rue de 16 m et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43233 déposée le 10 - 08 - 2015, M. MATHEY Apossan, profession : chaudronnier, demeurant et domicilié à Lomé Adidogomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 00 ca, situé à Kévé Aképé, préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Vovi et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud par une rue de 15 m, à l'Est par la propriété de LANGAH Mensah et à l'Ouest par la propriété de LANGAH Mensah.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43234 déposée le 10 - 08 - 2015, M. MATHEY Apossan, profession : chaudronnier, demeurant et domicilié à Lomé Adidogomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 30 a 95 ca, situé à Kévé Aképé, préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Ayidavé et borné au Nord, au Sud par la propriété de AZOUMA Kémvor, à l'Est par une rue de 16 m et à l'Ouest par une rue de 15m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43235 déposée le 10 - 08 - 2015, M. MATHEY Apossan, profession : chaudronnier, demeurant et domicilié à Lomé Adidogomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en deux parcelles de terrains ayant les formes (parcelle A) d'un polygone irrégulier et (parcelle B) quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 18 a 06 ca, situé à Kévé Aképé, préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Yidavé Kanlissimé et borné (parcelle A) au Nord et à l'Est par la propriété de AGBENYO, au Sud et à l'Ouest par des rues de 14 m chacune ; (parcelle B) au Nord par une rue de 14 m, au Sud par une rue de 16 m, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de AGBENYO. N.B. : les deux parcelles sont traversées par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43236 déposée le 10 - 08 - 2015, M. SAM Ibraïma, profession : économiste, demeurant à Lomé-Ablogamé et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 37 a 63 ca, situé à Kévé Aképé Aképédo, préfecture de l'Avé et borné au Nord et à l'Est par des rues de 14 m chacune, au Sud par une rue de 16 m et à l'Ouest par la collectivité de GOKA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43237 déposée le 11 - 08 - 2015, M. HOR AFEMENUSUI Kokou Mawusée, profession : retraité, demeurant Lomé Bè-Bassadji et domicilié à Lomé Bè, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 35 a 38 ca, situé à Tsévié Dalavé, préfecture de Zio et borné au Nord par une rue de 16 m, au Sud par la propriété de BOSRO, à l'Est et à l'Ouest par des rues de 14 m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43238 déposée le 11 - 08 - 2015, M. KPODO Tsoleseshie, profession : gestionnaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 04 ha 90 a 19 ca, situé à Kévé Kévie Bagbé Dzemeké, préfecture de l'Avé et borné au Nord la propriété de GBLAGA Kokou, au Sud par la propriété de VIDZA Fofu et la collectivité de WEDZI, à l'Est par la collectivité de AWAGA et la propriété de Kodjo KAYI et à l'Ouest par la propriété de WOEGA Agbo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43239 déposée le 11 - 08 - 2015, Mme ADADJISSO Ametowoyona A., profession : gérante, demeurant à Amadahomé et domiciliée à Lomé Adidogomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 98 ca, situé à Lomé Aflao Wugomé Dekpo, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 16 m, au Sud et à l'Est par la collectivité de ATTILA Gah.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43240 déposée le 11 - 08 - 2015, M. PINDRA Anasey , profession : ingénieur en télécommunication, demeurant à Lomé Agoè Assiyéyè et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 10 a 67 ca, situé à Lomé Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Apédokoè Gbomamé et borné au Nord et à l'Ouest par des rues de 14 m chacune, au Sud et à l'Est par la propriété de AJAYEE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43241 déposée le 11 - 08 - 2015, M. PINDRA Anasey , profession : ingénieur en télécommunication, demeurant à Lomé Agoè Assiyéyè et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 00 ca, situé à Lomé Legbassito, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Apégnigbé et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété de VIDZRO, au Sud par la propriété de BATABA et à l'Est par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43242 déposée le 11 - 08 - 2015, M. GELI Ankou Eli, profession : gestionnaire comptable, demeurant Lomé et domicilié à Adidogomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 a 43 ca, situé à Lomé Aflao Klémé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Yéwepé et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud et à l'Ouest par la propriété de AVOGNON et à l'Est par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43243 déposée le 11 - 08 - 2015, M. DORKENOO M. K. Alain Walter, profession : chauffeur, demeurant à Lomé Bld du Haho et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 95 ca, situé à Lomé Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Akato Viépé et borné au Nord par une rue de 18 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité de AGOSSO DOSSEH.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43244 déposée le 11 - 08 - 2015, Mme SEIDOU OUGBAKITI Rafiatou Tchanimabè, profession : cadre commercial, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 59 ca, situé à Lomé Agoènyivé, préfecture du golfe, connu sous le nom de Fiové et borné au Nord, à l'Est à l'Ouest par les lots N^{os} 601, 602, 599 et au Sud par une rue de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43245 déposée le 12 - 08 - 2015, M. AFAKODJA Ogoubi, profession : directeur de société, demeurant à Tokoin et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06 a 23 ca, situé à Lomé Agoènyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Logopé et borné au Nord et à l'Ouest par la collectivité SRABIH, au Sud par une rue de 28 m et à l'Est par la voie express de 50 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43246 déposée le 12 - 08 - 2015, M. PAGNOU Essodon, profession : gestionnaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04 a 80 ca, situé à Lomé Légbassito Ahoukpoé préfecture du Golfe et borné au Nord à l'Est et à l'Ouest par la propriété de ADEBE au Sud par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43247 déposée le 12 - 08 - 2015, M. DJIWA Oyétoundé, profession : ingénieur forestier, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 97 ca, situé à Lomé Agoènyivé Légbassito, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété de KOUDAKPO, au Sud par une rue de 20 m et à l'Est par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43248 déposée le 12 - 08 - 2015, Mme ETEY Dédé Akosswavi, profession : coiffeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 01 ca, situé à Lomé Aflao Soviépe, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Anyigbé et borné au Nord par le lot N° 796, au Sud par le lot N° 797 A, à l'Est par une rue de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43249 déposée le 12 - 08 - 2015, Mme HOUNKPATI Akoko, épouse TCHEDRE, profession : revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 50 a 08 ca, situé à Lomé Kélégougan, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 16 m, au Sud par la propriété de AGBETIAFA Anthony, à l'Est par la route Lomé Djagblé de 20 m et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43250 déposée le 12 - 08 - 2015, M. NYAKPO Kodjo Mawoulé, profession : officier de police, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 3 a 29 ca, situé à Lomé Zanguéra, connu sous le nom de Nanégbé, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Est par la propriété de AKATO Komlan, au Sud et à l'Ouest par des rues de 14 m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43251 déposée le 12 - 08 - 2015, M. KOUDEHA Koffi Démagna, profession : Déclarant en douanes, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 18 a 69 ca, situé à Lomé Aflao Wougomé Dékpo, préfecture du Golfe, et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud par la propriété de LADIBA Améto, à l'Est par la collectivité GAVON et à l'Ouest par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43252 déposée le 12 - 08 - 2015, M. HENADOU Lucien Ange, profession : revendeur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 1 a 22 ca, situé à Lomé Anfamé préfecture du Golfe, connu sous le nom de Attiégo et borné au Nord par les lots n° 582 A et 583 A, au Sud par un passage de 6 m, à l'Est par le lot N° 583 et à l'Ouest par le lot n° 582 A.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43253 déposée le 13 - 08 - 2015, M. AMAVI Anani Vigno, profession : technicien avion, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 8 a 74 ca, situé à Lomé Amoutivé, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 275, au Sud par les lots n° 271 et 272, à l'Est par le lot N° 273 et à l'Ouest par une rue de 18 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43254 déposée le 13 - 08 - 2015, Mme ADJOKOU Mawunyo Yawavi, profession : Agent de banque, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 00 ca, situé à Aflao Viépé, préfecture du Golfe, et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété de AGOSSOR et à l'Est par une rue de 30 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43255 déposée le 13 - 08 - 2015, M. KOUGBLENOU Akakpo Yaovi, profession : enseignant, demeurant et domicilié à Lomé majeur non interdits, jouissant de leurs droits civils et de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11 a 98 ca, situé à Tsévié Dzogblakopé, préfecture du Zio et borné au Nord et à l'Est par la collectivité TOBLI, au Sud et à l'Ouest par des rues de 16 m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43256 déposée le 13 - 08 - 2015, M. AFANDE Afangninou, profession : inspecteur du Trésor, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 37 a 17 ca, situé à Lomé Aflao Amadohomé zone d'extension N° 2, préfecture de Golfe, connu sous le nom de Djanyikopé et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 m, au Sud par une rue non dénommée de 28 m, à l'Est par les lots N° 529 et 538 et à l'Ouest par un passage de 6 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43257 déposée le 14 -08 - 2015, M. AGOSSOU Dieu-Donné, profession : commerçant, demeurant à Asrama et domicilié à Notsè, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 36 ca, situé à Notsè, préfecture de Haho, et borné au Nord par une rue en projet de 16 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de N'TSUGAN Drèva.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43258 déposée le 14 - 08- 2015, M. HODOR Koamigan, profession : directeur de société, demeurant et domicilié à Agoè-Nyivé Vakpossito, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 00 ca, situé à Lomé Sanjuéra Klémé, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la collectivité KPANA MAKE et à l'est par une de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43259 déposée le 13 - 08 - 2015, Mme EKOUE-KOUVAHEY Edoh, profession : agent de banque, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5 a 98 ca, situé à Lomé Agoè-Nyivé Zoné centrale Nord E²², préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 m, au Sud par le lot N° 245, à l'Est par une rue non dénommée de 14 m et à l'Ouest par le lot N° 242.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43260 déposée le 14 - 08- 2015, M. WILSON BAHUN Dosseh, profession : commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 10 a 91 ca, situé à Lomé Aflao Sagbado Logoté, préfecture du Golfe, et borné au Nord par la propriété de SOGADZI Douadji Dédé, au Sud par la propriété de ADORGLAH Akoko, à l'Est par la propriété de ADJAGLO Amewouga et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43261 déposée le 14 - 08- 2015, M. AYEWOUDAN Koffi, profession : employé de bureau, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 2 a 83 ca, situé à Lomé Adidogomé préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 m, au Sud et à l'Est par le lot N° 490 A et à l'Ouest par le lot N° 489 A.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43262 déposée le 14 -08 - 2015, M. DOVI Yaogan Déllali, profession : directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 7 a 20 ca, situé à Aflao Apédokoè, connu sous le nom de Gbomamé, préfecture du Golfe et borné au Nord par les propriétés de ASSAWA Nyonyo et AGBAGNON Komlavi, au Sud et à l'Ouest par la propriété de GUTOR Kuwozi et à l'Est par la rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43263 déposée le 14 -08 - 2015, M. SOSSOU Sossa Daniel, profession : revendeur, demeurant et domicilié à Kpové, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5 ha 17 a 65 ca, situé à Djemegni, préfecture de Haho connu sous le nom de Kpové Marché Kpota-Copé et borné au Nord par le Ruisseau Kodon, au Sud et à l'Est et à l'Ouest par la propriété de KOSSI Viglo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43264 déposée le 14 -08 - 2015, M. KAWÉ Komi, profession : électromécanicien, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 00 ca, situé à Lomé Agoènyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Daliko et borné au Nord par une rue de 28 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité SAKPLETOR.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43265 déposée le 14 -08 - 2015, Mme WADJA Adjoua, épouse ABODJI, profession : retraitée demeurant et domicilié à Lomé Agoènyivé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 11 a 93 ca, situé à Lomé Légbassito, préfecture du Golfe connu sous le nom de Ahonkpoè et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité ALI et au Sud par une rue non dénommée de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43266 déposée le 14 - 08 - 2015, M. TCHEDRE Magnimnani, profession : juriste d'affaires, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 01 ca, situé à Lomé Légbassito, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Est par GAVI Koumavi et à l'Ouest par une rue non dénommée de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43267 déposée le 14 -08-2015, M. LAMBONI Yatouti Moiandou, profession : entrepreneur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 02 ca, situé à Lomé Agoènyivé Totsi Nyivémé, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot N° 876, au Sud par le lot N° 880, à l'Est par le lot N° 878 et à l'Ouest par une rue de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43268 déposée le 14-08-2015, M. DOUTI Koffi, profession : enseignant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 2 a 70 ca, situé à Lomé Kélégougan, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est, à l'Ouest par la collectivité AMEWOU GBODONOU et au Sud par la route Kélégougan - Agoènyivé de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43269 déposée le 14 -08-2015, M. AGBO Fiovi Modeste, profession : employé de bureau, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 03 ca, situé à Lomé Klémé Agokpanou, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété de ADONSOU Gogodo à l'Ouest par la une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43270 déposée le 14 -08-2015, M. AGBO Fiovi Modeste, profession : employé de bureau, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 11 a 99 ca, situé à Lomé Aflao Ségbé, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 16 m, au Sud, à l'Est à et l'Ouest par la collectivité AGOSSO.

Il déclare que ledit immeuble, lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43271 déposée le 14 -08-2015, M. VONOR Koffi, profession : inspecteur des impôts, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 00 ca, situé à Lomé Agoènyivé, connu sous le nom de Awonkui, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la collectivité TESSOU S. Kokou et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43272 déposée le 17-08-2015, M. NABIGOU Motolkidi, profession : cultivateur, demeurant et domicilié à Agbélouvé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 6 ha 98 a 12 ca, situé à Tsévié Agbélouvé, préfecture de Zio, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité AKPALIGA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43273 déposée le 17 - 08 - 2015, Mme. GOUNWAGOU Djamilatou, profession : ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 17 a 92 ca, situé à Tsévié Dalavé Logoè, préfecture de Zio et borné au Nord, l'Est, l'Ouest par des rues de 16 m et 14 m toutes existantes et au Sud par la propriété de ACOUETÉY Massan Loretta.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43274 déposée le 17 - 08 - 2015, Mme KOUTADO Amavi, profession : revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11 a 98 ca, situé à Lomé Sanguéra Dékpo, préfecture du Golfe et borné au Nord, l'Est par les rues en projet de 16 m, au Sud et à l'Ouest par la propriété de AKAPOUPOU GBEKOU Tsrikké.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43275 déposée le 17 - 08 - 2015, Mme BADOHOUN Elise Ayaba A., profession : ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 55 ca, situé à Lomé Togblékopé Dikamè, préfecture du Golfe et borné au Nord, Sud, l'Est et à l'Ouest par la propriété de Vico Mihesso et une rue de 14 m non dénommée.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43276 déposée le 17 - 08 - 2015, Mme BADOHOUN Elise Ayaba A., profession : ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à Tsévié Dalavé Séwouvé, préfecture de Zio et borné au Nord, au Sud, l'Est et à l'Ouest par la propriété de ADEMAIKOU, la collectivité AHOUNTO et une rue de 20 m non dénommée.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43277 déposée le 17 - 08 - 2015, M. SONDOU Mewounesso, profession : ingénieur génie civil, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 ha 93 a 95 ca, situé à Kévé Noépé Wlétigomé, préfecture de l'Avé, et borné au Nord, Sud, l'Est et à l'Ouest par la propriété de KOUDESSE et les collectivités FIGA, AGBALOGNON et APEDO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43278 déposée le 17 - 08 - 2015, M. TSOGBE Yawo Agbessi, profession : ingénieur génie civil, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 17 a 93 ca, situé à Lomé Aflao Apédokoè, préfecture du Golfe et borné au Nord, Sud, l'Est et à l'Ouest par la propriété de VIGLO et une rue de 14 m existante.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43279 déposée le 17 - 08 - 2015, M. BITASSA Abalo Wiyadoro, profession : chauffeur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 98 ca, situé à Tsévié Mission Tové Apéssito, préfecture de Zio et borné au Nord, Sud, l'Est et à l'Ouest par des rues de 14 m non dénommées et la propriété de AGBO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43280 déposée le 17 - 08 - 2015, M. ASSIGBE Koffi, profession : inspecteur des impôts, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 60 ca, situé à Lomé Agoényivé camp FIR Sud, préfecture du Golfe et borné au Nord par la voie Express de 70 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par les lots N° 13 B, 14 et 12.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43281 déposée le 17 - 08 - 2015, M. DIVO Ayaovi Kouassi Jules, profession : consultant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 08 a 00 ca, situé à Lomé Kélégougan, préfecture du Golfe et borné au Nord par la voie Express de 70 m, au Sud par une rue de 20 m non dénommée, à l'Est et à l'Ouest par les lots N° 243 et 241.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43282 déposée le 17 - 08 - 2015, M. DEGBOE Bessan, profession : professeur d'Anglais, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 18 ca, situé à Lomé Aflao Soviépe, préfecture du Golfe et borné au Nord par l'axe de la voie Lomé-Kpalimé de 25 m, au Sud, l'Ouest et à l'Est par les lots N° 1314, 1315 et une rue de 16 m en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43283 déposée le 17 - 08 - 2015, Ets YAHWEEN GLORY représenté par FRANCK Austin, demeurant à Lomé et domicilié au Nigéria, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité Nigériane, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 44 a 56 ca, situé à Lomé Togblékopé Fidokpoui, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité AGOUTO et des rues non dénommées de 14 m chacune

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43284 déposée le 18 - 08 - 2015, M. WILSON-BAHUN Tété, profession : notaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 40 ha 39 a 62 ca, situé à Tsévié Agbélouvé-Avédjé, préfecture de Zio, connu sous le nom de Kouklossi et borné au Nord par la collectivité FOLLY ADABAN et la propriété de NAYEND Sarl, au Sud par la route Agbélouvé-Dzafi, à l'Est par le fleuve Haho et à l'Ouest par la collectivité FOLLY ADABAN.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. NABAGOU Bissoune et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43285 déposée le 18 - 08 - 2015, M. WILSON-BAHUN Tété, profession : notaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 60 ha 97 a 62 ca, situé à Tsévié Agbélouvé-Avédjé, préfecture de Zio, connu sous le nom de Kouklossi et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité FOLLY ADABAN et au Sud par la propriété de NABAGOU Bissoune.

Il déclare que ledit immeuble appartient à NAYEND SARL et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43286 déposée le 18 - 08 - 2015, M. MATHEY Apossan Mama, profession : chaudronnier, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à Kévé Aképe, préfecture d'Avé, connu sous le nom de Yidavé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété de MEMEH Kokou et à l'Ouest par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43287 déposée le 18 - 08 - 2015, Mme BARRIGAH Dédé, profession : superviseur, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 98 ca, situé à Lomé Nyékonakpoè, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot N° 35 , au Sud par le lot N° 34 objet de titre foncier N° 25, à l'Est par une rue existante de 14 m et à l'Ouest par le lot N° 32.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43288 déposée le 18 - 08 - 2015, M. MATHEY Apossan Mama, profession : chaudronnier, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 00 ca, situé à Kévé Aképé, préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Vovoe et borné au Nord et au Sud par des rues de 14 m chacune, à l'Est et à l'Ouest par les propriétés de AKITI S. et AKITI Sotiand.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43289 déposée le 18 - 08 - 2015, Mme AHOULIMI Malawe, profession : ménagère, demeurant à Démakpoè et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à Adétikopé Akpome, préfecture de Zio et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété de DZAKPASSOU, au Sud par une rue non dénommée de 16 m et à l'Est par une rue non dénommée de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43290 déposée le 18 - 08 - 2015, Mme KPATCHA Tchilalo, profession : revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 65 ca, situé à Lomé Agoènyivé Adougba, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue en projet de 14 m, au Sud par le lot N° 1258, à l'Est par le lot N° 1259 et à l'Ouest par le lot N° 1257 A.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43291 déposée le 18 - 08 - 2015, M. SANI ABDOU Aboubacar, profession : gestionnaire, demeurant et domicilié à Lomé-Djidjolé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à Lomé Aflao Logoté, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Est par DOUVON Avayivo, au Sud par la propriété de ALIPUI Komi Joseph et à l'Ouest par une rue existante de 30 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43292 déposée le 18 - 08 - 2015, M. ESSIZEWA Komlan Essowè, profession : enseignant chercheur, demeurant et domicilié à Lomé Agoènyivé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 11 a 99 ca, situé à Tsévié Mission-Tové, préfecture de Zio connu sous le nom de Adidomé, préfecture du Zio et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de ADENYO et au Sud par la route de Noépé - Mission -Tové

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43293 déposée le 18 - 08 - 2015, M. KONGO Efoé, profession : médecin, demeurant à Paris (France) de passage à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01 a 29 ca, situé à Lomé Aflao Sagbado, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot N° 779 du titre foncier 29439 RT, au Sud par le lot N° 780 A, à l'Est par une rue non dénommée de 14 m et à l'Ouest par le lot N° 780 A.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43294 déposée le 18 - 08 - 2015, Mme KPIOURA Danaléa, profession : étudiante, demeurant et domiciliée à Lomé Agoènyivé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 11 a 84 ca situé à Lomé Légbassito, préfecture du Golfe connu sous le nom de Logbo-Kopé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété de AGBOBA et à l'Est par une rue non dénommée de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43295 déposée le 18 - 08 - 2015, M. VIDZRAKOU Koffi Apéléte, profession : administrateur gestionnaire, demeurant et domicilié à Lomé Aflao Soviépe, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à Lomé Aflao Wougomé, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 16 m, au Sud et à l'Ouest par la collectivité AGBEHADJI Koumédiéna et à l'Est par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43296 déposée le 18 - 08 - 2015, M. TEKPOR Kossi Edem, profession : directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé Adidogomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 44 ca, situé à Lomé Aflao Apédokoe Wénéglé, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de DOMATOE et au Sud par la voie ferrée Lomé-Kpalimé de 50 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43297 déposée le 18 - 08 - 2015, M. AKPOTO Messanvi Yao, profession : capitaine, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à Tsévié Dalavé, préfecture de Zio, connu sous le nom de Zové et borné au Nord et à l'Est par la propriété de GBEDJE, au Sud par la propriété de HAMA Oumarou et à l'Ouest par une rue non dénommée de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43298 déposée le 18 - 08 - 2015, Mme KPEYAKA Ablavi, profession : couturière, demeurant à Lomé Agoènyivé et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 13 a 92 ca, situé à Lomé Sanguéra, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Vogomé et borné au Nord par la propriété de ATTILA Dzoukplola et une rue de 14 m, au Sud par la propriété de GADA, à l'Est par une rue de 20 m et à l'Ouest par la propriété de ATTILA Dzoukplola.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43299 déposée le 18 - 08 - 2015, M. ESSIZEWA Komlan Essowè, profession : enseignant chercheur, demeurant à Lomé Agoènyivé et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à Tsévié Mission-Tové, préfecture de Zio, connu sous le nom de Adidomé et borné au Nord, à l'Est et l'Ouest par la propriété de ADENYO et au Sud par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43300 déposée le 18 - 08 - 2015, Mme KPIOURA Danalea, profession : étudiante, demeurant à Lomé Agoènyivé et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11 a 92 ca, situé à Lomé Légbassito, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Logbo-Kopé et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété de AGBOBA, au Sud par une rue non dénommée de 14 m et à l'Est par une rue non dénommée de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43301 déposée le 18 - 08 - 2015, Mme KPIOURA Danalea, profession : étudiante, demeurant à Lomé Agoènyivé et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11 a 98 ca, situé à Mission Tové, préfecture de Zio, connu sous le nom de Avaveto, et borné au Nord, à l'Ouest par la propriété de ALOMADIAKPEDEDE, au Sud et à l'Est par des rues de 16 m chacune.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 43301 bis déposée le 04 - 08 - 2015, M. FIASSE Koffi, profession : directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain d'une contenance totale de 6 a 15 ca, situé à Aného Agovoudou Agblegan, préfecture des Lacs, borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité FESSOU et une rue de 14 m non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

REGION DES PLATEAUX

Suivant réquisition, n° 00472-RP déposée le 07 - 08 - 2015, M. SONGOI Kézié, profession : inspecteur des douanes, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 09 ha 75 a 96 ca, situé à Dalia Dzébé, préfecture de Haho, connu sous le nom de Assiyé Kpodji et borné au Nord par la route de Kpélé-Havouko de 20 m, au Sud et à l'Est par la propriété de GOLY et à l'Ouest par le ruisseau Kélégbo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00473-RP déposée le 07 - 08 - 2015, M. SONGOI Kézié, profession : inspecteur des douanes, demeurant à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 10 ha 00 a 86 ca, situé à Notsè-Kpèlè, préfecture de Haho, connu sous le nom de Agbédjékpo et borné au Nord par la propriété de KLASSOU Sélom, au Sud et à l'Est par la collectivité KOKOU Gatsè et à l'Ouest par les propriétés de PEKPENDI, et AWIZOBA Kpatcha Mouzouibélabo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00474-RP déposée le 07 - 08 - 2015, M. TCHAGBAO Koffi Antoine, profession : Topographe, demeurant à Lomé et domicilié à Agoè Zongo, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 04 ca, situé à Anié, préfecture de l'Anié, connu sous le nom de Atélikomé et borné au Nord, au Sud, à l'Est par la propriété de OGBONE Akakpo et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00475-RP déposée le 11 - 08 - 2015, M. ADOUFA Kotoko, profession : revendeur, demeurant et domicilié à Anié, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 12 a 06 ca, situé à Anié, préfecture d'Anié, connu sous le nom de Kpassacopé et borné au Nord par la collectivité Koffi Enouathi, au Sud par une rue de 16 m, à l'Est par une rue de 14 m et à l'Ouest par la route nationale N° 1.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

REGION CENTRALE

Suivant réquisition, n° 00313 Rc déposée le 15 - 06 - 2015, M. BODY Téné, profession : notaire, demeurant et domicilié à Atakpamé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 99 ca, situé à Tchamba, connu sous le nom de Limawa et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété de ATEWE Tadjouline, au Sud par la route Sokodé-Tchamba, à l'Est par une rue en projet de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. AGBOKOU K. Somelanyo et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00314 Rc déposée le 25 - 06 - 2015, M. TCHIOU Aridjatou, profession : agent commercial, demeurant et domicilié à Kpalimé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 25 ca, situé à Sokodé, connu sous le nom de KIDEOUDE et borné au Nord, à l'Ouest et à l'Est par la propriété de OURO AGRIGNA Daouda, au Sud par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00315 Rc déposée le 25 - 06 - 2015, M. TCHIOU Kassime, profession : clerc de notaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 47 ca, situé à Sokodé, connu sous le nom de KIDEOUDE et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété de OURO AGRIGNA, au Sud et à l'Est par des rues non dénommées.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00316 Rc déposée le 08 - 07 - 2015, M^e GNOM Wiyao Gaspard, profession : notaire, demeurant à Kara et domicilié à Kara Cofac, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 04 a 75 ca, situé à Sotouboua, connu sous le nom de Tchitchao et borné au Nord et à l'Est par la propriété de MARE, au Sud par la propriété de KALAO Marcel et à l'Ouest par une rue non dénommée de 10 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. ALOWANOU Mawuena et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00317 Rc déposée le 20-07-2015, M. ATCHOLI M'Gbambozi, profession : juriste, demeurant à Sotouboua et domicilié à Kpadiyo, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11 ha 52 a 99 ca, situé à Sotouboua, connu sous le nom de WEKADA et borné au Nord par la route nationale N° 1, au sud par la propriété de GNASSINGBE Eyadéma, à l'Est par le ruisseau Sotouboua et à l'Ouest par une rue non dénommée de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la société CECO IMM SARL et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00318 Rc déposée le 06-08-2015, M. KPANDJA Nadjomb Gmadjiwe, profession : informaticien, demeurant et domicilié à Sokodé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 12 a 48 ca, situé à Sokodé, connu sous le nom de Pangalam et borné au Nord et à l'Est par la propriété de MADJABAOU, au Sud par une rue de 12 m et à l'Ouest par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00319 Rc déposée le 06-08-2015, M. BAGNAH Ogamo, profession : administrateur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble Sub urbain, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 15 a 05 ca, situé à Sokodé, connu sous le nom de Kouloundé et borné au Nord et à l'Ouest par la collectivité Kouloundé, au Sud et à l'Est par des rues de 12 m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00320 Rc déposée le 06-08-2015, M. GNOFAME Zoumaro, profession : officier des FAT, demeurant à Djidjolé Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01 ha 00 a 30 ca, situé à Sokodé, connu sous le nom de KPALADA et borné au Nord par une rue non dénommée de 12 m, au Sud et à l'Est par la collectivité Kpalada, et à l'Ouest par une route YOLIVO-Agoulou

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00321 Rc déposée le 13-08-2015, M° GNOM Wiyao Gaspard, profession : notaire, demeurant et domicilié à Kara, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 72 ca, situé à Sokodé, connu sous le nom de Tchawanda et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 m, au Sud par la propriété de ADJANA TCHA-TAGBA, à l'Est par la propriété de Mme NOUDIKE et à l'Ouest par les propriétés de ADJANA Rafiou et ADJALITE.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la société Togo Cellulaire et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00322 Rc déposée le 13-08-2015, M° GNOM Wiyao Gaspard, profession : notaire, demeurant et domicilié à Kara, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 25 ca, situé à Sokodé, connu sous le nom de Kouloundé et borné au Nord par la propriété de YANOOU, au Sud par une rue non dénommée de 12 m, à l'Est par la propriété de KONAOURI et à l'Ouest par la propriété de ISSIFOU.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la société Togo Cellulaire et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00323 Rc déposée le 13 - 08 - 2015, CECO-BTP, profession : entreprise BTP, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 23 ha 37 a 55 ca, situé à Sotouboua, connu sous le nom de DJABATAOUE et borné au Nord et à l'Est par la propriété de l'Etat togolais et du Sud par une rue non dénommée de 30 m et à l'Ouest par la route nationale n° 1 Lomé-Cinkassé.

Il déclare que ledit immeuble appartient à CECO-BTP et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00324 Rc déposée le 13 - 08 - 2015, CECO-BTP, profession : entreprise BTP, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 9 ha 76 a 59 ca, situé à Sotouboua, connu sous le nom de ADJOLOKO et borné au Nord par le domaine de la CEET, au Sud par une rue non dénommée de 16 m, à l'Est par la route nationale n° 1 et à l'Ouest par le ruisseau Kanyamboua.

Il déclare que ledit immeuble appartient à CECO-BTP et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00325 Rc déposée le 13 - 08 - 2015, CECO-BTP, profession : entreprise BTP, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 14 ha 70 a 46 ca, situé à Sotouboua, connu sous le nom de Sondé et borné au Nord par la rivière Anié et la propriété de Semencièrè, ferme, au Sud par la route Sotouboua-Kpéi, à l'Est par une rue non dénommée de 30 m et à l'Ouest par la rivière Anié.

Il déclare que ledit immeuble appartient à CECO-BTP et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

REGION DE LA KARA

Suivant réquisition, n° 00763 RK déposée le 04 - 12 - 2014, Mlle AZOTI Lala N'dou, profession : secrétaire, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06 a 78 ca, situé à Kara, connu sous le nom de Abouda et borné Nord par une rue non dénommée de 40 m, au Sud et à l'Ouest par la collectivité AWEDEOUA, à l'Est par une rue non dénommée de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00764/RK déposée le 04-12-2014, M. KEZIE Abalo Michel, profession : Juriste, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 08 a 51 ca, situé à Kara connu sous le nom de Pouda et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété de TAKPALI ; au Sud par une rue non dénommé de 12 m et à l'Est par un rue non dénommé de 14 m .

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00777/RK déposée le 17-12-2014, M. HEES Achim, profession : commerçant, demeurant et domicilié à Kara, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, et de nationalité Allemande demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01 ha 00 a 13 ca, connu sous le nom de Koungouyo et borné au Nord, à l'Est, à l'Ouest par les rues non dénommées de 14 m chacune et au Sud par la route Kara-Atchangbadé Bassar de 40 m et la propriété de BODE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient, et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00778/RK déposée le 17-12-2014, M. HEES Achim, profession : commerçant, demeurant et domicilié à Kara majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité Allemande demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 34 a 71 ca, situé à Kara, connu sous le nom de Koungouyo et borné au Nord par la propriété de AWESSO, au Sud par une rue non dénommé de 16 m à l'Est et à l'Ouest par des rues non dénommées de 14 m chacune

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00779/RK déposée le 17-12-2014, M. HEES Achim, profession : commerçant, demeurant et domicilié à Kara majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité Allemande, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 59 a 99 ca, situé à Kara, connu sous le nom de Koungouyo et borné au Nord, à l'Est par la collectivité SAMOH, au Sud par la route Kara-Kabou et à l'Ouest par la propriété de ISSIFOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00780/RK déposée le 17-12-2014, M. HEES Achim, profession : commerçant, demeurant et domicilié à Kara, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité Allemande, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01 ha 20 a 49 ca, situé à Kara connu sous le nom de Koungouyo et borné au Nord, à l'Est, à l'Ouest par des rues non dénommées de 14m chacune, et au Sud par la route Kara-Kabou-Bassar de 40 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00800/RK déposée le 05 - 02 - 2015, M. GNOM Wiyao, profession : notaire, demeurant et domiciliée à Kara, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 18 a 03 ca, situé à Kara, connu sous le nom de Awandjélo et borné au Nord par les propriétés de ATCHOLE Esso et POULI Tchapo, au Sud par une rue non dénommé de 14 m, à l'Est par la propriété de BELEI Essodina et à l'Ouest par la propriété de ATCHOLE Esso.

Il déclare que ledit immeuble appartient, et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00801/RK déposée le 05 - 02 - 2015, M. GNON Wiyao, profession : notaire, demeurant et domicilié à Kara, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 ha 60 a 75 ca, situé à Kara, connu sous le nom de Kpandéda et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de KPANDANG.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00818/RK déposée le 10 - 03 - 2015, M. OURADEI Tchagodomou, profession : retraité, demeurant et domicilié à Kara, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 a 64 ca, situé à Kara, connu sous le nom de Tomdè site 1 et borné au Nord par une rue non dénommé de 14 m, au Sud par le lot 377, à l'Est par une rue non dénommé de 20 m et à l'Ouest par le lot 375 A.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00825/RK déposée le 07 - 04 - 2015, M. AWESSO Atiyihwè, demeurant et domicilié à Kara, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01ha 05 a 55 ca, situé à Kara connu sous le nom de Abouda, et borné au Nord, au Sud à l'Est et à l'Ouest par des rues non dénommées de 14m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00826/RK déposée le 08 - 04 - 2015, M. PEKPELI Mamessilé, profession : professeur de Lycée, demeurant et domicilié à Kara, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 85 ca, situé à Kara connu sous le nom de Tomdè Tchintchinda et borné au Nord par une rue non dénommé de 12 m à l'Est par une rue non dénommé de 16 m, au Sud et à l'Ouest par la collectivité KILIOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00827/RK déposée le 09 - 04 - 2015, M. NABEDE Komla T., profession : professeur de CEG, demeurant et domicilié à Lomé majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11 a 97 ca, situé à Kara connu sous le nom de Yadè Feinda et borné au Nord par une rue non dénommée de 12 m, à l'Ouest par une rue non dénommé de 14 m, au Sud et à l'Est par la propriété AGBADA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00829/RK déposée le 10 - 04 - 2015, M. TAKIMAH Bawibadi Camara, profession : officier de police, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à Kara connu sous le nom de Attéda, et borné au Nord, à l'Est, à l'Ouest par la propriété de PARIKI, et au Sud par une rue non dénommé de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00830/RK déposée le 13 - 04 - 2015, M. KOUDADJE Messan, profession : entrepreneur, demeurant et domicilié à Kara, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 27 ca, situé à Kara connu sous le nom de Ewaou, et borné au Nord par une rue non dénommé de 16 m, au Sud par la propriété de AGATE, à l'Est par la propriété de TIDJANI et à l'Ouest par les propriétés de AGATE et MASSINA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00831/RK déposée le 13 - 04 - 2015, M. KOUDADJE Messan profession : entrepreneur, demeurant et domicilié à Kara, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 a 17 ca, situé à Kara, connu sous le nom de Tomdè et borné au Nord par une rue non dénommée de 10 m au Sud par les lots 535 d et 536, à l'Est par les lots 536 et 535 d et une rue non dénommé de 12m et à l'Ouest par les lots 537 a et 537 c.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00834/RK déposée le 24 - 04 - 2015, Mme KOUNKEY Ama Enyõnam, profession : commerçante, demeurant et domiciliée à Kara, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 16 a 03 ca, situé à Kara, connu sous le nom de Dongoyo et borné au Nord par la propriété de BAMAZI Toï, au Sud par une rue non dénommée de 16 m à l'Est par la propriété de AKPELI Atokpélou et à l'Ouest par la propriété de KARABOU Komi.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à M. MAMAH Issaka et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00835/RK déposée le 29 - 04 - 2015, Mme GNASSINGBE Banafèikow, profession : cadre de banque, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 18 a 09 ca, situé à Pya/Kozah, connu sous le nom de Kioudè et borné au Nord par une rue non dénommé de 16 m, au Sud par une rue non dénommé de 14m à l'Est par la propriété de DEKPOH et à l'Ouest par la propriété de SIZING.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00836/RK déposée le 29 - 04 - 2015, M. DEKPOH AKOLLI A. A. II, profession : directeur de société demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 18 a 05 ca, situé à Pya/Kozah connu sous le nom de Kioudè et borné au Nord par une rue non dénommée de 16 m, au Sud par une rue non dénommé de 14 m, à l'Est par la propriété de TCHAMAN et à l'Ouest par la propriété de Mlle GNASSINGBE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00837/RK déposée le 30 - 04 - 2015 Mlle BEKLEY Dadinimbou M. M. E, profession : juriste gestionnaire, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 24 a 23 ca, situé à Kara connu sous le nom de Soumbou et borné au Nord, au Sud par la propriété de LANZI, à l'Est par la propriété de LANZI et une rue non dénommée de 14 m et à l'Ouest par la route nationale N°1 de 40 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00838/RK déposée le 04 - 05 - 2015, M. N'ZONOU Pabanam, profession : médecin, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 07a 42 ca, situé à Kara connu sous le nom de Tomdè, et borné au Nord par le lot N°83, au sud par le lot N°79, à l'Est par le lot N°81 et à l'Ouest par une rue non dénommé de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

REGION DES SAVANES

Suivant réquisition, n° 00428-RS déposée le 20 - 07 - 2015, M. KOUNA Sandjoa s/c Me ADJA Morou, profession : cultivateur, demeurant et domicilié à Dapaong, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06 a 14 ca, situé à Dapaong Kpergou/ Dapaong, connu sous le nom de Dapaong Kpergou, et borné au Nord par la propriété de KOMBATE, au Sud par une rue en projet de 10m, à l'Est par une rue en projet de 14 m et à l'Ouest par la propriété de DJAGBAA. Bilandipli

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00429-RS déposée le 20 - 07 - 2015, M. KOMBATE Pougwimpo s/c Me ADJA Morou, profession : cultivateur, demeurant et domicilié à Dapaong, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 04a 49 ca, situé à Mangoudjoale/Dapaong, connu sous le nom de Mangoudjoale et borné au Nord par une rue en projet de 16 m au Sud par la propriété de KOMBATE à l'Est par la propriété de DJABONE et à l'Ouest par la propriété de LAMBONI Douti.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00430-RS déposée le 24- 07 - 2015, M. BIRREGAH M'bérima, profession : retraité, demeurant à Lomé Adidogomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 10 a 06 ca, situé à Cinkassé, connu sous le nom de Cinkassé et borné au Nord par une rue en projet de 12m, au Sud par la propriété de POGYONABA Z. Kérime, à l'Est par la propriété de NAGNANGO Abdoulaye et à l'Ouest par la propriété de LAWANI Komlan.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00431-RS déposée le 29 - 07 - 2015, M. PATCHELE Sankongou S/c Me ADJA Morou, profession : chauffeur, demeurant et domicilié à Cinkassé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06 a 94 ca, situé à Cinkassé connu sous le nom de Cinkassé, et borné au Nord par la propriété de YETIMPO, au Sud par une rue de 14 m, à l'Est par la propriété de BAWA et à l'Ouest par la propriété de YENDOUBE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00432-RS déposée le 30 - 07 - 2015, M. BANKOTI Gountante S/c DOUTI Kambilso, profession : commerçant, demeurant et domicilié à Dapaong, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 66 a 16 ca, situé à Bantamboaré/Dapaong connu sous le nom de Bantamboaré et borné au Nord par la propriété DAMATE et une rue en projet de 14 m, au Sud par une rue en projet de 14 m, à l'Est par une rue en projet de 14 m et à l'Ouest par la propriété de DAMATE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Le conservateur de la propriété foncière

ABBI Toyi A. M.